Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 73

Artikel: Un de nos devoirs

Autor: E.F.-N.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253641

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

remplirait un volume. Ce n'est pas non plus celle du président Wilson. Malgré les charges terribles pesant sur cet homme, qui est devenu en quelque sorte l'arbitre du monde, il a trouvé le temps de se préoccuper du suffrage féminin, de parler et d'écrire en sa faveur. Son message aux sénateurs a été particulièrement pressant : « Le concours des femmes, a-t-il déclaré, est urgent non seulement pour gagner la guerre, mais aussi pour résoudre les grands problèmes de l'après-guerre. Je crois que notre situation en ces temps troublés aussi bien que notre compréhension des affaires qui concernent la Société de l'avenir dépendront de la participation directe des femmes à nos conseils. Nous avons besoin de leur sens moral pour préserver ce qui est bien, beau et digne dans notre système de vie, comme nous en avons besoin pour découvrir ce qui doit être purifié et réformé. Sans leurs conseils, nous ne serions qu'à moitié sages... »

Eh! bien, même après cette défaite momentanée, on peut dire que, dans un pays, qui a à sa tête un homme comme Wilson, et prononçant des paroles comme celles-ci..... là aussi l'idée marche!

E. Gd.

Un de nos devoirs

Le journal *La Française* consacrait en septembre un numéro entier à ce sujet: *Ce que les femmes peuvent pour le relèvement des mœurs.* Un de ses articles débutait ainsi: « Jamais nous ne répéterons trop souvent que les femmes ont le devoir absolu, et plus pressant aujourd'hui que jamais, d'étudier la question des mœurs à tous les points de vue. Dans le monde entier il existe des femmes conscientes et réfléchies et d'autres qui, quoique bonnes et dévouées, se préoccupent peu des causes et des effets... Elles ne songent pas à lutter contre les causes foncières du mal dont elles cherchent à guérir les manifestations. Les femmes réfléchies se rendent compte, au contraire, de plus en plus qu'une seule chose serait réellement utile: Remonter aux causes qui produisent les mauvais effets. Elles voient clairement qu'il n'y a pas une des questions sociales qui ne découle d'une mauvaise conception et d'une mauvaise application morale et qu'une réforme morale indispensable est à la base de toutes les réformes que nous désirons si passionnément pour l'humanité. »

Malheureusement en ce moment, de toutes les questions sociales, c'est celle des mœurs qui attire le moins l'attention du grand public. Il faut donc aux femmes qui, par leurs réflexions ou par leurs expériences, sont arrivées à des convictions profondes et inébranlables sur cette question une double dose de courage et de volonté pour affirmer leurs aspirations et pour trouver les moyens de les faire triompher. La première conviction qui doit animer toutes celles qui luttent, est celle-ci: « Il n'y a qu'une morale, identique pour les deux sexes ». La seconde: « Il n'y a pas de *mal nécessaire* », et enfin: « Le bien doit triompher du mal. »

Ce n'est pas de prime abord que l'on arrive à l'affirmation de ces principes. Tant de préjugés, tant d'idées préconçues régissent notre société quelque peu vermoulue! Dès l'enfance on s'habitue à voir que la balance est inégale entre les deux sexes. Ce qui est permis aux garçons ne l'est pas aux filles ; ce qui est toléré pour les uns est interdit aux autres. L'instinct nous dit qu'il y a là une injustice, mais nous ne saisissons toute son étendue que, lorsque adultes et plus averties, nous constatons les conséquences incalculables de cette fausse notion des responsabilités dans le domaine moral. Et tant de femmes acceptent sans contrôle, tous les sophismes dont on drape la double morale pour la rendre moins hideuse, sans se rendre compte que admettre cette morale au rabais, c'est faire injure aux deux sexes : à l'homme, en le jugeant incapable de maîtrise de soi-même ; à la femme, parce que cette morale immole par avance toute une catégorie de créatures humaines à un esclavage honteux.

Il y a eu, heureusement, dans le monde des femmes intelligentes et courageuses qui, malgré l'opposition de leur milieu et de leur époque ont élevé la voix pour protester contre le principe de la double morale. C'étaient les Joséphine Butler, les Emilie de Morsier, pour ne citer que les plus connues parmi les devancières. Elles ont fait école. Toute une phalange de disciples se sont levés à leur appel ; hommes et femmes, mis en face des devoirs et des responsabilités de leur sexe, ont nié qu'il y eût un mal nécessaire et que l'Etat pour le tenir en échec fût obligé de le canaliser et par cela même de le tolérer et de le réglementer.

La guerre, en absorbant l'intérêt et les énergies, en fauchant tant de forces tournées vers l'idéal, en dégageant une atmosphère de violence et de coercition, en ressuscitant des préjugés qui, sans elle, seraient peut-être tombés en désuétude, sur l'obligation pour les armées d'organiser la réglementation du vice, a singulièrement entravé les efforts de ceux qui travaillent à l'épuration de la morale contemporaine. Même dans les pays neutres il y a comme un recul moral. Cependant une phalange de convaincus continue la croisade, malgré l'indifférence du grand public. Ils savent que la guerre ne durera pas toujours et qu'ensuite il y aura double besogne pour démolir ce qu'elle aura introduit et pour édifier autre chose.

Notre Code pénal suisse, s'il voit le jour, sera un levier puissant pour leur aider dans leur campagne. La question des mœurs y est étudiée à fond et les articles la concernant marquent un progrès réel sur l'ensemble de nos législations cantonales. Un jeune juriste vaudois, M. Veillard, vient de consacrer sa thèse de doctorat à un sujet qui lui a donné l'occasion de comparer toutes les législations concernant la prostitution.[1] Ses conclusions, nous ne nous en étonnons guère, sont nettement abolitionnistes. Il en est de même pour notre futur Code pénal. D'aucuns disent que cela lui nuira et que, parce que cette législation nouvelle aspire vers une morale plus haute, notre peuple ne l'acceptera pas. Est-ce possible? Et si cela est vrai, n'avons-nous pas, nous femmes, une mission à remplir vis-à-vis de ceux qui détiennent le bulletin de vote? Que celles qui ignorent ces sujets, les regardent en face et les étudient avec le sérieux qu'ils comportent. La documentation ne manque pas. Si la thèse de M. Veillard, tout convaincu et tout vibrant qu'il soit, les effraie, qu'elles lisent les *Souvenirs et pensées, les Souvenirs d'une grande Croisade*, ces deux livres de Joséphine Butler. Qu'elles se souviennent que, même sans action publique, sans discours, la femme peut par sa seule attitude vis-à-vis des questions morales, faire avancer la cause de justice qui nous est chère. La première condition est de vaincre l'indifférence de nos milieux féminins, et de faire saisir à toute femme intelligente que la justice et la morale sont indispensables au progès de l'humanité et qu'elles ont elles aussi besoin d'être « ravitaillées ».

E. F.-N.

[1] *La Prostitution, étude de droit comparé,* par Maurice Veillard, docteur en droit. Chérix, éditeur à Nyon.